

N° 133/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 19 septembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 octobre 2022

Objet de la délibération :

ZAE Epeugney : Transfert de propriété
Annule et remplace n°113-22

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vingt-six septembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Merey Sous Montrond, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Catherine FESSELIER à Estelle BOURNEZ, Colette GROLEAU à Christophe JOUVIN, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain OUDET à Cyrielle DELISLE, Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC
- Excusé(e)** Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Rémy PAUL, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s** Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Pierre MAIRE, Alain MONNIER, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laëtitia ROGNON, Lydie SAGE, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Didier LAITHIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En séance du 7 juillet dernier le conseil communautaire a voté le transfert des parcelles cadastrées C 835 et C 836 d'une surface respective de 1 000 m² et 17 383 m² appartenant à la commune d'Epeugney au tarif de 6 € / m², soit un total de 18 383 m² pour 110 298 € HT.

Dans le cadre d'une régulation due à la configuration des lieux, la commune d'Epeugney procédera à l'achat de parcelles d'aisance suivantes :

- C827 : 105 m²
- C829 : 178 m²
- C830 : 12 m²

Ces parcelles étant constitutives de la ZAE, il est proposé d'annuler la délibération n° 133/22 du 07/07/2022 pour délibérer à nouveau de manière concordante avec la commune sur l'achat à la commune d'Epeugney de l'ensemble des parcelles d'assiette de la ZAE au tarif de 6 € HT/ m², soit :

Numéro	Surface (m ²)	Prix (6 € HT / m ²)
C 835	1 000	6 000
C 836	17 383	104 298
C 827	105	630
C 829	178	1 068
C 830	12	72
TOTAL	18 678 m²	112 068 €

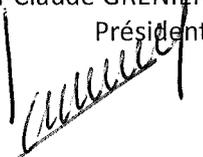
Invité à se prononcer, le conseil communautaire valide à l'unanimité le transfert de propriété de la commune d'Epeugney à la CCLL selon les conditions précitées.

Fait et délibéré en séance, le 26.09.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220926-133-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022